



PIERRE LELLOUCHE
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 3 février 2012
N° 443

**Pierre LELLOUCHE se félicite de la victoire
de l'Union européenne dans le contentieux
qui l'opposait à la Chine sur les matières
premières.**

Le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, Pierre LELLOUCHE, se félicite de la condamnation en appel par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) des mesures adoptées par la Chine pour restreindre les exportations de matières premières.

En 2009, l'Union européenne, soutenue par la France, avait saisi l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC pour qu'il statue sur la compatibilité des mesures restrictives imposées par la Chine sur les exportations de neuf matières premières stratégiques¹. La condamnation de la Chine prononcée en première instance en 2011 vient d'être confirmée par l'organe d'appel de l'OMC. Les principales mesures de restriction imposées par la Chine sur ces matières premières sous la forme de droits et de quotas d'exportation ont ainsi été jugées incompatibles avec les accords de l'OMC.

Les mesures chinoises créaient une distorsion de concurrence en augmentant les prix mondiaux et assuraient ainsi aux entreprises chinoises le bénéfice de prix plus compétitifs, en particulier dans les secteurs de la sidérurgie, l'aluminium et la chimie. Ces mesures pénalisaient nos entreprises et in fine le consommateur.

Cette décision constitue une victoire importante pour l'Union européenne et pour la France.

Sur le plan juridique, elle établit pour la première fois des éléments de jurisprudence à l'OMC sur les restrictions à l'exportation, et ouvre ainsi des perspectives nouvelles en matière de défense de nos intérêts commerciaux s'agissant d'autres matières premières stratégiques.

Cette décision traduit les efforts de l'Union européenne, et la politique constante du Gouvernement, pour assurer plus de justice dans nos relations commerciales. Elle illustre les réussites de la politique commerciale plus offensive et moins naïve vis-à-vis de nos partenaires voulue par le président de la République. Ainsi, en décembre dernier, l'Union européenne a obtenu, à la demande de la France, l'ouverture des marchés publics japonais pour nos entreprises et un projet de règlement européen soutenu par la France sera présenté dans les prochaines semaines pour généraliser la réciprocité en matière d'accès aux marchés publics.

Contacts Presse :

Franck ALLISIO : 01 53 18 41 93, franck.allisio@cabinets.finances.gouv.fr

Amélie CHENIN : 01 53 18 41 93, amelie.chenin@cabinets.finances.gouv.fr

¹ bauxite, coke, fluor, magnésium, manganèse, silicium de carbone, silicium de métal, phosphore jaune et zinc